

coup mortel à la considération déjà si compromise de la Chambre des pairs , et l'opinion publique ne vit plus en elle , comme l'avait prédit M. Royer-Collard , lors de la discussion des lois de septembre , que la *Cour prévotale de la presse*. La peine de mort prononcée contre Quénisset et deux de ses complices , fut commuée en une déportation.

Cette mesure ne désarma point l'irritation populaire, et le chef de l'Etat , incessamment menacé par les balles des anarchistes , dut pourvoir à sa sûreté personnelle par des précautions de plus en plus rigoureuses. La route de Paris à Neuilly était parcourue sans interruption par des escouades d'agents de police chargés d'en éclairer tous les abords et de dissiper tout rassemblement suspect. L'approche du roi se manifestait à Paris par une sorte de vigilance inquisitoriale qui fatiguait toutes les classes de citoyens. Une escorte nombreuse tenait les curieux à distance , et le monarque que le suffrage populaire avait élevé sur le pavois , était privé plus qu'aucun souverain absolu de l'Europe de ce contact de la multitude qui faisait les délices de Louis XII et de Henri IV. Plus de ces communications bienveillantes de peuple à roi , plus de ces familiarités affectueuses qui avaient embelli l'aurore de la royauté citoyenne ; rien qu'un morne silence souvent interrompu par d'hostiles ou sévères réclamations. Les alarmes incessantes de la reine se traduisaient en exigences inquiètes et tracassières pour tous les officiers appelés à veiller sur la vie de son époux. La séparation même la plus momentanée glaçait d'effroi cette âme tendre et vouée aux plus funestes pressentiments. A quel prix , grand Dieu , la fortune avait vendu au duc d'Orléans la faveur amère de s'asseoir sur le trône des descendants de Louis XIV !

A. BOULLÉE.

(*La fin au prochain numéro*).